



Trottinette Électrique

Retrouvez ci-dessous ce qui est interdit dans le code :

Trottinette Électrique

Ce qui est interdit dans le code



Montant
de l'amende

Séparez-vous
de vos caques audio
et écouteurs

35 €

Ne transportez
pas de passagers !
Votre engin est
destiné à usage
exclusivement
personnel

35 €

11 €

Votre engin doit être équipé :
d'un avertisseur sonore, de freins
et de dispositifs rétro-réfléchissants,
de feux avants et arrières

Hors agglomérations
sur les routes autorisées aux
EDPM, le port du casque est
obligatoire ainsi que porter
un vêtement ou un équipement
rétro-réfléchissant

135 €

Assurance
obligatoire

Jusqu'à
3 750 €

Les enfants de moins
de 12 ans n'ont pas
le droit de conduire
ces engins

135 €
Parents

Rouler sur
un trottoir

35 €

25

Votre engin
ne doit pas
dépasser
les 25 km/h

1 500 €

SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

LP/INFOGRAPHIE. 23/6/2021.